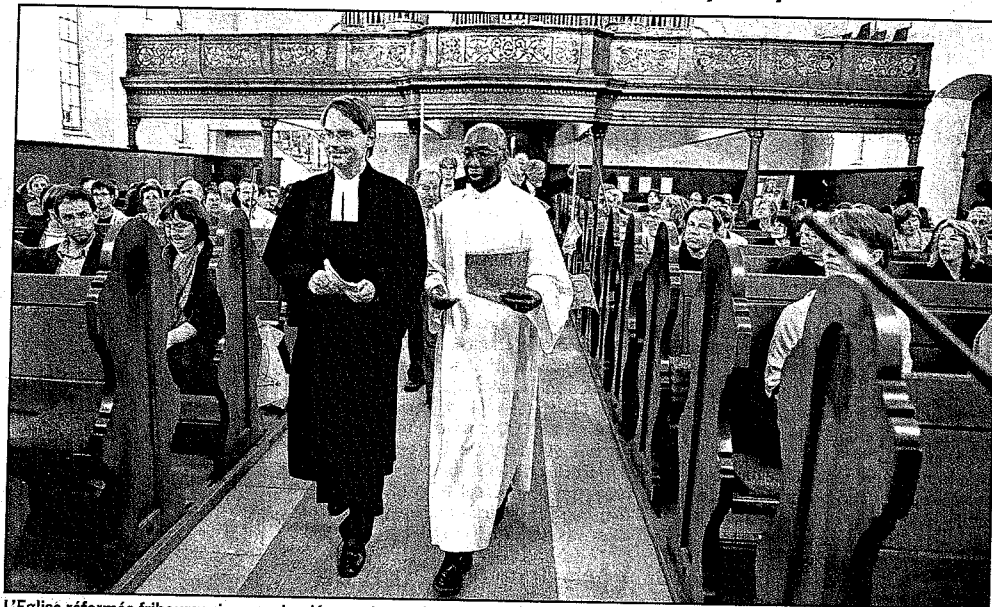


Des bases plus claires et plus précises pour mieux fonctionner

ÉGLISE RÉFORMÉE • *Les nouvelles moutures de la Constitution et du Règlement ecclésiastique sont entrées en vigueur depuis peu. Du solide.*



L'Église réformée fribourgeoise marche désormais sur des bases «fiabiles et solides». CHARLES ELLENA-A

CLAUDE-ALAIN GAILLET

L'Église évangélique réformée du canton de Fribourg fonctionne depuis début mars avec une Constitution et un Règlement ecclésiastique révisés. Le fruit d'un patient travail qui a occupé le synode pendant plus de cinq ans. Les nouvelles bases sont «plus claires et plus précises», indique l'Église réformée dans un communiqué.

Les principaux changements touchent deux domaines: la fréquence des synodes et la procédure d'élection des ministres. Dès l'an prochain, le synode se réunira cinq fois par année en sessions ordinaires, ou bien dès 16 heures ou bien le samedi matin, pour des séances qui n'excéderont pas quatre heures. Jusqu'à maintenant, l'assemblée législative était convoquée deux fois l'an et ses séances duraient généralement une journée. Des sessions plus courtes et plus régulières favoriseront la participation des 90 délégués des paroisses. Avec des sessions plus

d'avoir des synodes plus thématiques et de disposer de plus de temps pour des débats de fond», éclaire Pierre-Philippe Blaser, président du Conseil synodal (l'organe exécutif de l'Église). «Le but est de gagner en efficacité»

Elections plus rapides

La procédure d'élection des pasteurs et pasteuses sera plus rapide. Elle se déroulera dorénavant en deux phases. Dans un premier temps, le ou la ministre est élu(e) pour une période de deux ans. Après cette première période d'engagement, une élection de confirmation est prévue, cette fois pour une période de cinq ans, renouvelable sans limitation. «Auparavant, les procédures d'élection n'étaient pas les mêmes dans les parties romande et alémanique de l'Église réformée fribourgeoise, qui a la particularité d'être bilingue», explique le président du Conseil synodal. «Dans la partie

plus longue que dans les paroisses germanophones.»

Pierre-Philippe Blaser: «Dans notre Église, les rapports entre les paroisses et les ministres sont bons. La nouvelle procédure d'élection permettra de tirer plus facilement des bilans.» L'Église réformée fribourgeoise compte actuellement 37 pasteurs et pasteuses, 8 diacres, 3 diacres stagiaires et 2 animateurs jeunesse.

Exercice fédérateur

Apparemment peu spectaculaire, le toilettage de la Constitution et du Règlement ecclésiastique résulte de la nécessité de rendre plus lisible les anciennes bases légales de l'Église réformée qui, depuis 1997, avaient été encombrées par une multiplication de directives rendant leur lecture «un peu compliquée».

Il a tout de même fallu quatorze séances extraordinaires du synode pour mettre sous toit les nouvelles moutures de la Consti-

Pierre-Philippe Blaser relève à ce titre le travail «remarquable» des délégués qui ont œuvré dans un esprit constructif au fil de longues délibérations. «Pour une Église de la taille de la nôtre, relativement petite et qui peut nourrir des réflexes minoritaires, l'exercice s'est révélé fédérateur. Chacun s'est senti concerné», observe-t-il.

Respect des convictions

Lors des débats, il fut aussi question du siège de l'Église, qui reste finalement à Morat, son déménagement à Fribourg ayant été un temps envisagé. Le synode a également abordé la question du respect des convictions, en jeu dans des situations d'union interconfessionnelle par exemple. Fut aussi discuté le droit de vote des ministres au sein du Conseil de paroisse.

Pierre-Philippe Blaser est satisfait du résultat final. A un moment où les conseillers paroissiaux endossent des charges importantes,